

BUDGET 2018. L'opposition décoche ses flèches

Jeudi dernier, les élus de Saint-Hélen ont adopté le budget primitif de la commune pour 2018, présenté par Pascal Perrin, le maire. Sitôt la présentation terminée, Olivier Boixière intervenait et soulevait le manque de recettes communales.

« Une grosse partie de nos recettes aujourd'hui, dépend de la Dotation de Solidarité Rurale. Cela vient compenser notre manque de recettes communales. Demain si nous perdons cette dotation que devient-on ? », a-t-il demandé au maire. Puis d'ajouter : « Comment est calculé cette DSR, les critères, les montants. Nous aimerions le savoir ».

L'intégration fiscale et l'harmonisation des taux d'imposition sur l'ensemble des communes de l'agglomération de Dinan (dans trois ans), entraînent une baisse des taux d'imposition pour Saint-Hélen. Dès lors, la commune bénéficiera d'une compensation versée par Dinan-agglomération jusqu'en 2020. Taxe d'habitation 14,77 % (15,32 % en 2017), foncier bâti 19,17 % (19,81 % en 2017) et foncier non-bâti 73,18 % (75,88 en 2017), avec un produit attendu de 362 574 €.

Les investissements

Le budget primitif s'équilibre à 1 010 000 € en fonctionnement, dont 476 000 € en charge de personnel. En investissement, il s'équilibre à 576 000 €, avec des travaux de voirie (40 000 €), l'aménagement du cimetière (215 000 €), l'installation de jeux extérieurs (20 000 €), la toiture de la cantine (39 000 €), la séparation de la salle polyvalente (10 000 €).

« Une dérive des charges de personnel »

Sur la question des charges du personnel, Olivier Boixière a pris une nouvelle fois la parole : « il y a une dérive des charges de personnel, sans qu'il n'y ait aucune assurance qu'il n'y aura pas une érosion des recettes ». À cette remarque, Pascal Perrin répondait naturellement : « Cette dérive est justifiée par l'accroissement du travail au niveau des services techniques et du service administratif qui enregistre l'installation de nombreuses familles nouvelles dans les récents lotissements. Nous avons une érosion des taxes fiscales aujourd'hui et pour autant nous sommes contraints de délivrer des services aux saint-hélénais ».

Enfin, côté personnel communal, différents agents verront leur contrat (temps de travail), augmenté et les horaires d'accueil des enfants dans les écoles en septembre 2018, s'effectueront comme suit : école publique 8 h 45 à 12 h et 13 h 30 à 16 h 15 ; école privée 8 h 45 à 12 h et 13 h 15 à 16 h 15.

Côté services cantine, les enfants prendront leur repas de 12 h à 13 h 20 pour l'école publique et de 12 h à 13 h 05 pour l'école privée. C'est une liaison chaude qui a été privilégiée par les élus.